

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

MARDI, LE 22 AOÛT 2023 – 19H
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340, RUE SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG (QUÉBEC) J1X 1K9

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

COMMISSAIRES		COMMISSAIRES PARENTS	
Gordon Barnett	Z	Eliza McKnight	Z
Claire Beaubien	Z	Dan Nagle	Z
Richard Gagnon	Z	Helene Turgeon	Z
Richard Gosselin	Z	Daniel Zigby, vice-président	Z
Gary Holliday	Z	COMITÉ DES DIRECTEURS	
Joy Humenuik	Z	Éric Campbell – Secrétaire général	P
Shawn Jersey	Z	Kandy Mackey – Directrice générale	P
Mary-Ellen Kirby	Z	Sophie Leduc – Directrice générale adjointe et directrice des services financiers	Z
Frank MacGregor	Z	Caroline Dufresne – Directrice des ressources humaines	Z
Jonathan Murray	Z	Eva Lettner – Directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques	Z
Michael Murray, président	Z	Emmanuelle Gaudet – Directrice des services complémentaires	Z
Tina Pezzi-Bilodeau	Z	Éric Plante – Directeur des ressources matérielles	Z

ZOOM (Z) – MEMBRES PRÉSENTS (P) – MEMBRES ABSENTS (A)

OBSERVATEURS

Holly Bailey, Consultante en communications

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre la séance à 19h01.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUORUM A ÉTÉ ÉTABLI ET PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon afin d'adopter l'ordre du jour du 22 août 2023, tel que déposé avec l'ajout suivant :

7.1 Prolongation de la délégation des pouvoirs à la direction générale.

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 JUIN 2023

Résolution N° CSET 23-08-01

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil des commissaires qui a eu lieu le 27 juin 2023

ATTENDU qu'une copie des minutes de la réunion du 27 juin 2023 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant l'ouverture de l'assemblée, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de dispenser le secrétaire général de la lecture des minutes et d'approuver les minutes de la réunion du 27 juin 2023, tel que déposées.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

A. Blampied

Présidente de l'ATA :

Existe-t-il un délai pour la mise à jour des politiques de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) ?

M. Murray

Président de la CSET :

Il n'y a pas de délai précis. Chaque fois qu'il est nécessaire de mettre à jour une politique, nous l'examinons.

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Il n'y a eu aucune reconnaissance de l'excellence ce mois.

6. AFFAIRE DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il n'y a eu aucune affaire découlant de la réunion précédente.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Le secrétaire général, É. Campbell a expliqué la résolution suivante :

7.1 Résolution N° CSET **23-06-102**

Prolongation de la délégation des pouvoirs à la direction générale

ATTENDU que tous les postes de gestion ne seront pas attribués au 27 juin 2023;

ATTENDU que la dernière réunion du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2022-2023 aura lieu le 27 juin 2023;

ATTENDU que certains postes administratifs devront être attribués avant la prochaine réunion du Conseil des commissaires qui aura lieu en août afin de préparer le début de la nouvelle année scolaire;

ATTENDU que la nomination des administrateurs est habituellement effectuée par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Zigby de déléguer le pouvoir de nomination des administrateurs à la direction générale conformément à la structure administrative pour l'année 2023-2024 afin de faciliter le début de la préparation de l'année scolaire 2023-2024 entre le 28 juin 2023 jusqu'au 22 août 2023.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire F. MacGregor de prolonger la délégation de pouvoirs à la direction générale.

Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORTS

8.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale, K. Mackey a signalé ce qui suit :

Au seuil d'une nouvelle année scolaire, nous vous souhaitons à tous la bienvenue. Nous espérons que vous avez passé un été reposant et que vous êtes prêts à vous engager sur la voie de la croissance, de l'excellence et de la réussite.

Le mois prochain, nous nous réjouissons d'adopter notre plan d'engagement pour la réussite 2023-2027, un plan que notre ministère de l'éducation a commenté « Je vous félicite pour la qualité de votre plan qui saura susciter l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des établissements d'enseignement sous la responsabilité de votre organisation scolaire ». Ce plan s'appuie sur nos forces existantes tout en nous poussant vers des sommets encore plus élevés. Nos piliers fondamentaux que sont l'engagement intellectuel des étudiants, l'approche développementale, les communautés d'apprentissage professionnelles et le leadership pédagogique restent au cœur de nos efforts. Nous sommes déterminés à faire passer le taux d'obtention du diplôme et de la certification de notre cohorte sur sept ans, qui est actuellement à 77,5 % à 82,5 %, ce qui est ambitieux. Cet engagement reflète notre volonté inébranlable

de veiller à ce que chaque élève s'épanouisse. Notre parcours est guidé par les valeurs d'intégrité, de bien-être et de croissance. Ces valeurs ne sont pas de simples mots, mais des principes que nous incarnons dans chaque décision, action et interaction. Ces principes imprégneront notre organisation à mesure que nous nous concentrons sur le bien-être de nos élèves et de notre personnel, sur la vulnérabilité de nos enfants d'âge préscolaire, sur le bilinguisme et sur la valorisation des parcours alternatifs et des transitions qui favorisent le cheminement de chaque élève.

Cette année, notre équipe des services éducatifs se consacre à soutenir les écoles et les centres dans la réalisation des objectifs qu'ils ont fixés dans leurs projets éducatifs. Ils continueront à fournir une formation complète sur l'approche développementale au personnel et aux parents, ainsi qu'à la recherche des stratégies qui amélioreront l'engagement intellectuel des élèves. En outre, la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion fait partie intégrante de notre mission et, par conséquent, l'éducation à la réconciliation fera l'objet d'un développement professionnel continu et notre programme international pour les étudiants (*ISP*) continuera à être une plateforme pour le partage des cultures, la favorisation de la compréhension et la célébration de la diversité. Nous créons un environnement inclusif où chaque voix est valorisée.

L'équipe du département des ressources matérielles est heureuse de vous faire part des progrès réalisés en matière d'amélioration des infrastructures. Un total de 14,1 millions de dollars a été alloué à la rénovation des écoles pour l'année à venir. La troisième année de la phase 1 de notre projet écoénergétique est en cours, l'objectif étant de réduire notre empreinte carbone en modernisant les systèmes de ventilation mécanique et de chauffage. D'ici juin 2024, nous prévoyons des économies substantielles de CO² et une amélioration de l'environnement intérieur pour nos élèves et notre personnel. D'ici là, nous aurons 12 écoles dotées d'une ventilation mécanique complète avec climatisation et deux avec des ventilations partielles...qui auraient pu imaginer qu'un jour les écoles auraient la climatisation!

Le département des finances nous apprend que 72 % de notre budget est consacré aux salaires, ce qui témoigne du rôle essentiel que jouent nos employés dans la réussite de nos élèves. Ils sont le noyau de la Commission scolaire Eastern Townships. Leur dévouement est inestimable et notre équipe des ressources humaines est là pour collaborer avec eux et garantir un environnement de travail stimulant où les talents sont reconnus et valorisés.

En conclusion, alors que nous entamons cette nouvelle année scolaire, c'est un véritable privilège d'être votre directrice générale et, avec notre équipe de personnel de soutien, de professionnels, d'enseignants, d'administrateurs, de directeurs de services, de commissaires, de parents et de membres de la communauté qui nous soutiennent, la CSET prendra son envol! N'oublions pas d'être positifs et de valoriser l'éducation – pas seulement le morceau de papier intitulé diplôme, mais plutôt tout ce qui touche l'éducation – l'élève, le personnel, l'apprentissage. Travaillons ensemble pour créer un environnement où chaque élève et chaque membre du personnel peuvent s'épanouir.

Bon retour! Que cette année soit marquée par l'accomplissement, la collaboration et la croissance.

Votre directrice générale,

Kandy Mackey

8.2 Rapport du président

Le président du conseil des commissaires, M. Murray a signalé ce qui suit :

J'ai le plaisir de vous accueillir pour une nouvelle année scolaire. Cette année, de nombreux développements nous stimulent et nous mettent au défi. Chaque nouvelle année scolaire est animée par le fait que les élèves retrouvent leurs amis après un été de séparation, que les collègues échangent des anecdotes sur leurs vacances et que les nouveaux membres du personnel trouvent timidement leur place dans le réseau social scolaire. Nous commençons cette année avec une nouvelle directrice générale qui nous est familière et qui est une pédagogue exceptionnelle. Kandy Mackey était directrice générale il y a quatre ans, mais elle a dû prendre congé pour des raisons personnelles. Elle occupait le poste de directrice générale adjointe depuis quelques années et a déjà eu un impact sur nos priorités et nos orientations.

Nous souhaitons également la bienvenue à plusieurs nouveaux directeurs et directeurs adjoints et leur souhaitons un succès immédiat et continu dans leurs fonctions. Cette année, 151 postes d'enseignants, à temps plein et à temps partiel, étaient à pourvoir en raison de départ à la retraite et d'autres causes de départ. Ce chiffre n'est pas extraordinaire, puisqu'il s'élevait à 154 postes l'année précédente. Sur ce nombre, il reste 10 postes à combler, allant de 40 % à des contrats à temps plein. Tous nos postes permanents à temps plein sont pourvus. Les entrevues sont en cours et nous prévoyons d'avoir un effectif complet d'enseignants pour le début de l'année scolaire.

Les médias mentionnent souvent des enseignants illégaux. Je tiens donc à rassurer tout le monde : comme les autres commissions scolaires, nous n'employons pas d'enseignants illégaux. Certains obtiennent toutefois un certificat d'enseignement provisoire accordé par le ministère de l'Éducation basé sur leurs diplômes universitaires et de leur engagement à suivre une formation pédagogique complémentaire. Jusqu'à présent, nous avons embauché huit personnes de ce type, soit environ 2 % de notre personnel enseignant.

Le recrutement de personnel de soutien se poursuit. Nos offres d'emploi pour le personnel de soutien sont souvent publiées au cours de l'été et il nous reste 50 postes à combler sur un total de 249. Nous sommes toujours à la recherche de six employés au service de garde pour une durée de 4 à 25 heures par semaine. Parmi les postes vacants, on compte 15 accompagnateurs d'élèves ayant des besoins spéciaux ainsi que 29 techniciens pour l'éducation spécialisée; il est donc évident que ce sont les postes que nous avons le plus de difficulté à pourvoir. Par ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de deux chauffeurs d'autobus réguliers et les entrevues avec les candidats sont en cours. Nous souhaitons également recruter plusieurs chauffeurs de remplacement. Ces conducteurs occasionnels travaillent souvent 50 % de l'année, ce qui peut constituer un revenu complémentaire substantiel pour une personne qui ne souhaite pas s'engager dans un poste à temps plein.

Nous lancerons prochainement un nouveau plan d'engagement vers la réussite. Certaines consultations sont en cours depuis près d'un an et nous avons abouti à une série de présentations intensives dans chaque école à la fin de la dernière année scolaire. Ce plan est véritablement le résultat d'un effort de collaboration entre le personnel à tous les niveaux, les administrateurs et les commissaires. Notre objectif est de nous appuyer sur le succès du plan quinquennal précédent tout en mettant en œuvre une série de stratégies nouvelles ou renouvelées en faveur de la réussite des élèves/étudiants. Nous sommes

convaincus que la mise en œuvre de ce plan ambitieux permettra à notre commission d'atteindre un nouveau niveau de performance, comme en témoigne la réussite des élèves/étudiants.

Un autre événement très attendu est la publication d'un jugement sur notre contestation du projet de loi 40. Je n'ai probablement pas besoin de rappeler à quiconque ici les changements structurels radicaux prévus dans ce projet de loi, dont presque aucun n'a pour but d'améliorer la réussite des élèves/étudiants. Le juge Lussier de la Cour supérieure du Québec a rejeté en bloc la quasi-totalité des principales modifications organisationnelles du projet de loi, en se fondant sur la protection des communautés minoritaires inscrites à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. En conséquence, la communauté anglophone conserve ses commissions scolaires, l'élection des commissaires au scrutin universel des membres de notre communauté, ainsi que la gestion et le contrôle de notre système d'éducation. Nous sommes encore dans la période pendant laquelle le gouvernement peut faire appel du jugement auprès d'une juridiction supérieure, et cela peut se produire, mais pendant cet appel, le statu quo reste en place. La situation au cours des 30 derniers mois, soit depuis l'adoption de la loi 40, démontre clairement que deux systèmes parallèles peuvent exister sans contrainte excessive. Nous espérons sincèrement que le gouvernement acceptera le jugement et poursuivra ses efforts de collaboration afin d'améliorer les résultats des élèves/étudiants pour tous.

Une fois de plus, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans cette nouvelle année. Je vous souhaite à tous une année pleine de satisfactions et de défis pour votre développement personnel et professionnel. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux élèves/étudiants ainsi qu'à leurs familles, en les invitant à profiter pleinement des nombreuses occasions enrichissantes de s'impliquer dans nos écoles, nos programmes et nos communautés. Je vous souhaite une excellente année.

9. RAPPORTS DU COMITÉ CONSULTATIF

9.1 Comité exécutif

Le président du comité exécutif, le commissaire M. Murray a présenté les sujets qui ont été discutés à la réunion du comité exécutif de ce soir :

- Prolongation de la délégation de pouvoirs à la direction générale.

9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, le commissaire D. Zigby n'avait rien de nouveau à signaler.

9.3 Comité consultatif de vérification (audit)

La présidente du comité consultatif de vérification, J. Humenuik a présenté les résolutions suivantes :

9.3.1 Finances :

9.3.1.1 Résolution N° CSET 23-08-02

Commission scolaire Eastern Townships (CSET) – Cadre MC

ATTENDU que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Eastern Townships (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites;

ATTENDU que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »);

ATTENDU que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU que, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. **QUE**, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
2. **QUE** ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;
4. **QUE** les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. **QUE** le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;
6. **QUE**, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
7. **QUE** la directrice générale, la directrice générale adjointe, ou le président de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

8. **QU'**en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la directrice générale, l'analyste, ou l'agente de gestion financière de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire J. Murray d'adopter la résolution *Commission scolaire Eastern Townships (CSET) – Cadre MC resolution*.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.2 Résolution N° CSET 23-08-03

Certificat d'attestation de fonctions et de signatures

Relatif à la résolution numéro CSET 23-08-02, adoptée par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Townships (l'« Emprunteur ») en date du 22 août 2023, lui permettant notamment d'emprunter auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

La soussignée, Kandy Mackey, directrice générale de l'Emprunteur, atteste que les personnes ci-après mentionnées sont, à la date des présentes, titulaires de l'emploi indiqué auprès de l'Emprunteur et que la signature apposée est une représentation exacte de celle-ci :

Nom	Titre	Signature
Richard Benoît	Analyste	
Carole Waite	Agente de gestion financière	

Le 23 août 2023

Kandy Mackey
Director General

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday la résolution ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

9.3.1.3 Résolution N° CSET 23-08-04

Drummondville Elementary School – Signataires autorisés

ATTENDU que la *Caisse Desjardins de Drummondville* exige les noms des représentants autorisés à signer les documents bancaires au nom de la commission scolaire Eastern Townships (CSET) pour *Drummondville Elementary School*;

ATTENDU que de nouvelles affectations ont changé les représentants autorisés à signer dans cette école;

ATTENDU que seules les personnes énumérées ci-dessous sont autorisées à signer;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire T. Pezzi-Bilodeau que les personnes suivantes soient autorisées à signer les documents bancaires au nom de l'école;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que les autorisations antérieures sont rendues nulles et non avenues par la présente résolution.

Drummondville Elementary School Kathleen Harvey
Carole Hodak
Kathy Napier

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Ressources matérielles :

9.3.2.1 Résolution N° CSET 23-08-05

Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Mobilier de classe

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a été créé le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU que le CAG a pour mission d'acquérir des biens et services de qualité, au bon moment, au bon prix au bénéfice des organismes publics;

ATTENDU que les organismes publics devront acquérir du CAG exclusivement sauf exception acceptée de leur part;

ATTENDU que le CAG a lancé un nouvel appel d'offres pour l'acquisition de mobilier de classe;

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships juge avantageux de bénéficier de ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Zigby de se joindre au CAG pour le mandat mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.2 Résolution N° CSET 23-08-06**Ayer's Cliff Elementary School – Rénovation du plafond de gymnase et de l'entrée arrière**

ATTENDU que le ministère de l'Éducation (MEQ) a approuvé un budget de 452 162 \$ pour le projet mentionné ci-haut, sous le programme MDB - Maintien des bâtiments 2020-2021 Mesure : 50621;

ATTENDU que six (6) compagnies ont récupéré les spécifications du projet à la suite d'une invitation publique de présenter une soumission pour le projet;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships pour la date et l'heure précisées;

ATTENDU que la plus basse soumission au montant de 372 000 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie *Élite Construction RS inc.*;

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance des soumissions, les professionnels assignés de la firme *IME Expert Conseil* ont recommandé la compagnie *Élite Construction RS inc.* le plus bas soumissionnaire en conformité pour faire le travail au montant de 487 897 \$, incluant les taxes et les honoraires professionnels;

ATTENDU que tous les fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet seront prélevés du programme MDB – Maintien des bâtiments 2020-21 Mesure : 50621;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien de procéder aux travaux pour le projet mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2.3 Résolution N° CSET 23-08-07**Sunnyside Elementary School – Réparations d'urgence (inondation)**

ATTENDU que la commission scolaire Eastern Townships (CSET) a consacré un budget de 60 000 \$ pour le projet mentionné ci-haut où il est prévu de prélever des fonds sous le programme RTB – Réfection et Transformation des Bâtiments 2023-24;

ATTENDU que la CSET a subi une inondation le 7 juillet 2023 et estime que cette réparation est vitale pour le bâtiment de *Sunnyside Elementary School*;

ATTENDU qu'une indemnité et une enquête de la compagnie d'assurance seront effectuées;

ATTENDU qu'un budget de 60 000 \$ est nécessaire pour effectuer les réparations;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien de procéder aux travaux pour le projet mentionné ci-haut; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer toute documentation connexe et qu'en l'absence de la directrice générale, le directeur des ressources matérielles peut également signer.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Comité consultatif des services éducatifs (ESAC)

La directrice de technologies d'enseignement et services pédagogiques, E. Lettner a présenté la résolution suivante :

9.4.1 Résolution N° CSET 23-08-08 Enregistrement notarié des fibres optiques

ATTENDU qu'une convention de construction et d'exploitation d'un lien de fibre optique a eu lieu entre la commission scolaire Eastern Townships (CSET), le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC), la Municipalité régionale de comté (MRC) Haute-Yamaska, le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ) et Les Télécommunications Maskatel;

ATTENDU que cette convention est entrée en vigueur le 23 avril 2002 et est renouvelée automatiquement depuis avril 2007 pour une durée de 5 ans;

ATTENDU que les liens par fibre optique n'ont jamais été enregistrés;

ATTENDU que l'enregistrement de la fibre optique est maintenant demandé au Registre Foncier;

ATTENDU que l'acte notarié consiste à identifier les droits de propriété exclusifs des différents partenaires sur chacune des fibres et leurs accessoires respectifs, tels que les réseaux câblés de télécommunication et l'ouverture des registres de propriété tenus sous un numéro ordinal pour chaque fibre et chaque accessoire;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'identifier un représentant de la CSET autorisé à signer l'acte de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire M. E. Kirby que l'autorisation de signer tous les documents juridiques relatifs à l'enregistrement des fibres optiques soit accordée au Président afin de bien réaliser le projet mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Comité consultatif de communications

La présidente du comité consultatif de communications, H. Turgeon n'avait rien de nouveau à signaler.

9.6 Comité consultatif des ressources humaines

La présidente du comité consultatif des ressources humaines, C. Beaubien n'avait rien de nouveau à signaler.

9.7 Comité consultatif de transport

Le président du comité consultatif de transport, le commissaire G. Holliday a mentionné ce qui suit :

- Les informations sur les passes d'autobus seront disponibles à partir d'aujourd'hui;
- Un chauffeur d'autobus est affecté à chaque itinéraire de l'autobus;
- Il manque des remplaçants;
- Nous avons 21/84 autobus électriques à la CSET;
- Des fonds sont disponibles pour couvrir notre plan d'électrification;
- Il nous manque des bornes de recharge.

9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée (SEAC)

La commissaire qui représente les parents du SEAC, E. McKnight n'avait rien de nouveau à signaler.

10. COMITÉ PARENTAL

Le commissaire qui représente les parents, D. Zigby n'avait rien de nouveau à signaler.

11. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉTUDIANTS

La commissaire J. Humenuik, qui représente le comité consultatif des étudiants n'avait rien de nouveau à signaler.

12. L'ACSAQ (QESBA)

Le défi de la loi 40 a été abordé dans le rapport du président comme une activité frénétique au cours de l'été. L'ACSAQ est en train de mener des entrevues avec des candidats au poste de directeur général afin de succéder à Russell Copeman. Le mandat de M. Copeman se termine en décembre 2023.

13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

Les commissaires n'avaient pas de questions ni de commentaires.

14. ÉVÉNEMENTS À VENIR

Aucun.

15. CORRESPONDANCE

Aucune.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Seline

Présidente retraitée de l'ATA :

Je comprends qu'un résident a le choix de payer ses taxes scolaires à la Commission scolaire anglophone ou francophone. Les résidents de Lac-Brome paient-ils automatiquement leurs taxes à la CSET ou doivent-ils en faire la demande? Dans le cas où les taxes ont été payées d'avance par le propriétaire précédent, que se passe-t-il?

M. Murray

Président de la CSET :

Au moment où vous signez l'achat avec le notaire, vous pouvez demander que vos taxes scolaires soient versées à la commission scolaire anglophone. Le résident concerné doit demander au Centre de services scolaire de transférer le paiement des taxes à la commission scolaire anglophone. Faites cette demande le plus tôt possible au lieu d'attendre la prochaine facture de taxes. C'est beaucoup d'ouvrage d'inverser les étapes une fois que les factures d'impôt ont été envoyées.

17. GOVERNANCE ET COMMUNICATION

Aucune.

18. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, la commissaire H. Turgeon recommande d'ajourner la réunion à 19h35.

Éric Campbell
Secrétaire général

Michael Murray
Président

EC/gm
22.08.2023